

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

**Date du Conseil Municipal :** 20 mars 2026  
Date de convocation : 16 mars 2026

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	<b>63</b>
Nombre de présents :	59
Nombre de représentés par pouvoir :	4
<b>Nombre de votants :</b>	<b>63</b>
Nombre d'absents :	0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, AUBRIL Lucie, BAERT Olivier, BASSELET Pauline, BEAUDOIN Jérôme, BEAUMET Charlie, BELLANGER Cédric, BENARD Maryvonne, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BOIFFIER Aurélien, BOUDOT Marie-Thérèse, BRARD Aurélie, CARON Clément, CARPENTIER Corinne, CHEVAIS Antoine, COUTEAU Laurence, DE CHAIGNON Fabrice, DRAPPIER Michèle, DUBOS Richard, ESNOULT Aurélie, FADEUR Martine, FARGES Pascal-Pierre, FAUCHE Gérard, FOLL Annick, FROSIO Carole, GIBOURDEL Amélie, HERMIER Pascal, HOFFMANN Emilie, ISIDORE Cécile, ISNARD-SEZNEC Manuela, LAURENT Katia, LEGUILLOU Morgan, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, L'HOMME Roseline, LOISEAU Denis, LOISEL Sarah, MONNIER Christelle, MORLET Laurence, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PLANTEVIN Valérie, PLANTEVIN Jacques, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, RENAULT Sandra, SANTERRE Florence, SILHOL Philippe, TORCHET Vincent, TORCHEUX Valérie, TRIGANO Jean-Marc, TROTIN Delphine, VANDOOREN Mathieu, VANHOLLEBEKE Frédéric, VINATIER Sandrine, VOISIN Sébastien, WERS Stanislas, YVELIN Thibault.

Représentés par pouvoir : BAERT Mélanie (pouvoir à BAERT Olivier), COURTEIX Heather (pouvoir à COUTEAU Laurence), DUMAINE Estelle (pouvoir à ADELINE Jean-Michel), MONTIER Sonia (pouvoir à BERTRE Domice).

Absents et excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Cédric BELLANGER.

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire sortant fait l'appel, constate la composition et prononce l'installation du nouveau Conseil Municipal, élu le 15 mars 2026.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- l'élection du Maire ;
- la détermination du nombre d'adjoints au Maire ;
- l'élection des adjoints au Maire ;
- l'élection des maires délégués ;
- la constatation du tableau du Conseil Municipal et la lecture de la Charte de l'élu local ;
- la détermination du lieu de réunion du Conseil Municipal.

Exceptionnellement, les questions diverses ne seront pas envisageables, selon les directives de la préfecture de l'Eure.

M. le Maire sortant désigne un secrétaire de séance, soit le plus jeune de l'assemblée, et précise que le doyen d'âge de l'assemblée présidera la séance.

Enfin, M. le Maire sortant félicite le nouveau Conseil Municipal.

Après avoir informé le Conseil que son engagement auprès de l'Intercom Bernay Terres de Normandie perdurerait jusqu'à l'élection de son successeur, M. le Maire sortant laisse sa place à M. Stanislas WERS, doyen d'âge de l'assemblée, pour présider la séance.

M. Stanislas WERS informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner deux assesseurs chargés d'assurer le dépouillement et le comptage lors des différentes élections à l'ordre du jour de la séance : M. Stéphane LEMONNIER et Mme Sandrine VINATIER se portent volontaires et sont désignés. Mme Héloïse PEREIRA est également désignée secrétaire du bureau.

## **ELECTION DU MAIRE**

M. Stanislas WERS demande à l'assemblée si un conseiller est candidat pour exercer la fonction de Maire.

M. Vincent TORCHET et Mme Christelle MONNIER présentent leur candidature pour présider le Conseil Municipal pendant le prochain mandat et prennent respectivement la parole.

M. Stanislas WERS souhaite savoir si d'autres conseillers sont également candidats pour exercer la fonction.

En l'absence d'autres candidatures, le doyen d'âge rappelle que le vote a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors du premier tour, un deuxième tour est organisé, également à la majorité absolue. Enfin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors du deuxième tour, un troisième tour est organisé à la majorité relative.

M. Stanislas WERS informe le Conseil Municipal qu'un bulletin de vote et une enveloppe vont être distribués.

Le Conseil Municipal devra respecter un ordre de passage pour le vote. Dans l'hypothèse où un conseiller souhaiterait prendre la parole, un micro sera à disposition.

M. Stanislas WERS réalise l'appel par ordre alphabétique pour le vote. Chaque conseiller est invité à se présenter à l'urne pour voter.

Après le vote du dernier conseiller, la secrétaire de séance et les deux assesseurs procèdent au dépouillement et au comptage des voix, avec l'aide de scrutateurs.

Les résultats de l'élection du Maire sont les suivants :

- 49 voix en faveur de Mme Christelle MONNIER ;
- 13 voix en faveur de M. Vincent TORCHET ;
- 1 vote blanc.

Mme le Maire vient rejoindre son siège.

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Mme le Maire propose d'élire 7 adjoints, à l'origine de la constitution de la liste. Ce nombre pourra évoluer pendant le mandat. Les adjoints au Maire peuvent recevoir une délégation spécifique par arrêté du Maire.

Il est rappelé à l'assemblée que le vote relatif à la détermination du nombre d'adjoints au Maire est effectué à main levée.

Les résultats du vote relatif à la détermination du nombre d'adjoints au Maire sont les suivants :

- 63 voix « pour » une liste de 7 adjoints au Maire ;
- 0 voix « contre » une liste de 7 adjoints au Maire ;
- 0 abstentions.

## **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Mme le Maire indique à l'assemblée que l'élection des adjoints au Maire est un scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni rayure.

Mme le Maire présente la liste des adjoints au Maire qu'elle propose, qui est conduite par M. François RAFFRAY, et composée ainsi :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : François RAFFRAY ;
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Héroïse PEREIRA ;
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Gérard FAUCHE ;
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Michèle DRAPPIER ;
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Mathieu VANDOOREN ;

- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Valérie TORCHEUX ;
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Claude BERTHE.

Mme le Maire précise à l'assemblée qu'une deuxième liste est présentée, conduite par Mme Maryvonne BENARD, et composée ainsi :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Maryvonne BENARD ;
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Morgan LEGUILLOU ;
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Sandrine VINATIER ;
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Philippe SILHOL ;
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Thibault YVELIN ;
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Laurence MORLET ;
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Carole FROSIO.

Mme le Maire invite les conseillers à se présenter à l'urne, par ordre alphabétique.

Suite au dépouillement et au comptage des voix, les résultats de l'élection des adjoints au Maire sont les suivants :

- 49 voix « pour » la liste d'adjoints conduite par M. François RAFFRAY (liste de Mme Christelle MONNIER) ;
- 14 voix « pour » la liste d'adjoints conduite par Mme Maryvonne BENARD (liste de M. Vincent TORCHET) ;

### **ELECTION DES MAIRES DELEGUÉS**

Mme le Maire informe que les maires délégués sont désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres, dans les mêmes conditions que le Maire. Cette désignation des maires délégués est individuelle, sur la base d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

Les candidats déclarés pour chaque commune déléguée sont les suivants :

- Liste de Mme Christelle MONNIER :
  - Ajou : Stanislas WERS ;
  - La Barre-en-Ouche : Mathieu VANDOOREN ;
  - Beamesnil : François RAFFRAY ;
  - Bosc-Renoult-en-Ouche : Jean-François PROFIT ;
  - Epinay : Pascal LEFEBVRE ;
  - Gisay-la-Coudre : Denis LOISEAU ;
  - Gouttières : Delphine TROTIN ;
  - Granchain : Héroïse PEREIRA ;
  - Les Jonquerets-de-Livet : Michèle DRAPPIER ;
  - Landepéreuse : Domic BERTRE ;
  - La Roussière : Olivier BAERT ;
  - Saint-Aubin-des-Hayes : Valérie TORCHEUX ;
  - Saint-Aubin-le-Guichard : Jérôme BEAUDOIN ;
  - Sainte-Marguerite-en-Ouche : Claude BERTHE ;
  - Saint-Pierre-du-Mesnil : Jean-Michel ADELIN ;
  - Thevray : Gérard FAUCHE.
- Liste de M. Vincent TORCHET :
  - Epinay : Laurence MORLET ;
  - Gisay-la-Coudre : Morgan LEGUILLOU ;
  - La Roussière : Amélie GIBOURDEL.

Chaque conseiller est appelé à se présenter à l'urne pour voter.

Après le vote du dernier conseiller, le secrétaire de séance et les 2 assesseurs procèdent au dépouillement et au comptage des voix.

Les résultats de l'élection des maires délégués sont les suivants :

- Ajou : Stanislas WERS (49 voix « pour » M. WERS, 1 voix « pour » M. Jean-Jacques PREVOST, 12 votes blancs, 1 vote nul) ;
- La Barre-en-Ouche : Mathieu VANDOOREN (46 voix « pour » M. VANDOOREN, 1 voix « pour » M. Sébastien VOISIN, 1 voix « pour » M. Paul PICCOT, 13 votes blancs, 2 votes nuls) ;
- Beaumesnil : François RAFFRAY (49 voix « pour » M. RAFFRAY, 1 voix « pour » M. Vincent TORCHET, 2 votes blancs, 11 votes nuls) ;
- Bosc-Renoult-en-Ouche : Jean-François PROFIT (49 voix « pour » M. PROFIT, 1 voix « pour » M. Philippe SILHOL, 13 votes blancs, 0 vote nul) ;
- Epinay : Pascal LEFEBVRE (49 voix « pour » M. LEFEBVRE, 14 voix « pour » Mme Laurence MORLET, 0 vote blanc, 0 vote nul) ;
- Gisay-la-Coudre : Denis LOISEAU (47 voix « pour » M. LOISEAU, 16 voix « pour » M. Morgan LEGUILLOU, 0 vote blanc, 0 vote nul) ;
- Gouttières : Delphine TROTIN (50 voix « pour » Mme TROTIN, 1 voix « pour » M. Philippe SILHOL, 11 votes blancs, 1 vote nul) ;
- Granchain : Héloïse PEREIRA (51 voix « pour » Mme PEREIRA, 11 votes blancs, 1 vote nul) ;
- Les Jonquerets-de-Livet : Michèle DRAPPIER (50 voix « pour » Mme DRAPPIER, 2 votes blancs, 11 votes nuls) ;
- Landepéreuse : Domic BERTRE (49 voix « pour » M. BERTRE, 1 voix « pour » M. Vincent TORCHET, 12 votes blancs, 1 vote nul) ;
- La Roussière : Olivier BAERT (46 voix « pour » M. BAERT, 15 voix « pour » Mme Amélie GIBOURDEL, 1 vote blanc, 1 vote nul) ;
- Saint-Aubin-des-Hayes : Valérie TORCHEUX (49 voix « pour » Mme TORCHEUX, 1 voix « pour » M. Pascal HERMIER, 12 votes blancs, 1 vote nul) ;
- Saint-Aubin-le-Guichard : Jérôme BEAUDOIN (50 voix « pour » M. BEAUDOIN, 12 votes blancs, 1 vote nul) ;
- Sainte-Marguerite-en-Ouche : Claude BERTHE (49 voix « pour » M. BERTHE, 13 votes blancs, 1 vote nul) ;
- Saint-Pierre-du-Mesnil : Jean-Michel ADELIN (50 voix « pour » M. ADELIN, 12 votes blancs, 1 vote nul) ;
- Thevray : Gérard FAUCHE (50 voix « pour » M. FAUCHE, 12 votes blancs, 1 vote nul).

Suite aux départs de Monsieur Cédric BELLANGER (pouvoir à Maryvonne BENARD) et Madame Sandra RENAULT, le Conseil Municipal est composé de la manière suivante :

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	<b>63</b>
Nombre de présents :	57
Nombre de représentés par pouvoir :	5
<b>Nombre de votants :</b>	<b>62</b>
Nombre d'absents :	1

## CONSTATATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire informe l'assemblée que l'ordre du tableau du Conseil Municipal détermine le rang des conseillers municipaux. Il est présenté à l'oral de la manière suivante :

- 1- le Maire ;
- 2- les adjoints au Maire dans l'ordre de la liste (1er adjoint, 2e adjoint, 3e adjoint...);
- 3- les autres conseillers municipaux (y compris les maires délégués) issus de la liste majoritaire, dans l'ordre de la liste ;
- 4- les autres conseillers municipaux (y compris les maires délégués) issus des listes minoritaires en fonction du nombre de suffrages obtenus lors de l'élection municipale.

Ce tableau est affiché en mairie. L'ordre du tableau détermine notamment la présidence des bureaux de vote dans chaque commune déléguée, le président du bureau de vote devant être le premier conseiller municipal dans l'ordre du tableau inscrit sur la liste électorale du bureau de vote concerné.

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local.

Une lecture de la charte est donc effectuée par Mme le Maire au Conseil Municipal.

#### **DETERMINATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le Maire précise à l'assemblée que, selon la loi, le Conseil Municipal doit se réunir à la Mairie.

Considérant que le siège de la Commune Nouvelle est fixé au 44 rue du Château à Beaumesnil, ses locaux ne sont pas suffisants pour accueillir le Conseil Municipal composé de 63 membres car ils ne peuvent pas accueillir plus de 20 personnes.

Pour répondre à ce problème de capacité et respecter les termes de la Charte de la Commune Nouvelle, il est proposé de conserver la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche comme lieu de réunion permanent du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche comme lieu de réunion permanent du Conseil Municipal.

La séance est clôturée à 22h30.